

SEANCE DU 25 JUILLET 2008

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, Michel VEUNAC, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, VOISIN, PAUL-DEJEAN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mme BISAUTA, MM. BRISSON, GOUFFRANT, ABEBERRY, ROUX, Jacques VEUNAC, LOZANO, Mmes CONTRAIRES, GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mmes GETTEN-PORCHÉ, CASTEL, M. LACASSAGNE, Mme LANNEVERE, MM. CAZAUX, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : MM. LABAYLE, MONDORGE, Vice-Présidents ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE, M. LAFITE, Conseillers Titulaires ; Mme PRADIER, M. POUEYTS, Mme DURRUTY, MM. DOMÈGE, LIÉNARD, CÉLAN, Conseiller Suppléants.

PROCURATIONS : M. LABAYLE à M. GRENET ; M. MONDORGE à M. CAZAUX ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE à Mme GETTEN-PORCHÉ ; M. LAFITE à Mme LANNEVERE.

SECRETARE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

O/J N° 34 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.
STATIONNEMENT POUR LE SITE UNIVERSITAIRE DE LA NIVE A BAYONNE.

Monsieur GRENET présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Les différents parkings à proximité du site universitaire de la Nive à Bayonne pourront être utilisés pour satisfaire les besoins en matière de stationnement des étudiants.

Toutefois, l'organisation de différents cours ou travaux dirigés nécessite qu'un certain nombre de places de stationnement soient exclusivement réservées aux professeurs et étudiants généralement pour une courte durée.

Ces besoins de stationnement de l'U.P.P.A. seront satisfaits en trois lieux différents :

- le parking de Mousserolles, accessible depuis la place Saint-André par les portes de Mousserolles, pour 32 places,
- le rempart situé à l'arrière du Château Neuf, pour 40 places,
- le parking Sainte-Claire, pour 50 places.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture
de Bayonne le 28 JUIL. 2008
Affiché le 28 JUIL. 2008



P/Le Président,
Le Vice-Président Délégué.

Pierre GRENADE

Les deux premiers emplacements font l'objet de travaux sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Bayonne pour un montant de 350 000 € T.T.C.

L'usage des places du parking Sainte-Claire nécessite une prise d'abonnement. La CABAB, maître d'ouvrage des bâtiments universitaires, est sollicitée pour en assurer le financement, dans le cadre d'une répartition des charges budgétaires du stationnement entre elle et la Ville.

La Commune propose à la CABAB de contracter 50 abonnements correspondant aux 50 places précitées selon la tarification du parking qui sera en vigueur en septembre 2008.

A cet effet, la Ville propose des paiements mensuels, trimestriels, semestriels ou annuels, dégressifs, selon la grille ci-après (valeurs en euros T.T.C.) :

| Paiement | Mensuel | Trimestriel | Semestriel | Annuel |
|----------------------------------|---------|-------------|------------|--------|
| Abonnement par période | 54 | 153 | 297 | 563 |
| 50 abonnements ramenés à l'année | 32 400 | 30 600 | 29 700 | 28 150 |

Pour faciliter les écritures comptables, la Ville propose un règlement annuel en une seule fois pour 28 150 €.

Ces montants seront réévalués à chaque fois que le tarif général du parking Sainte-Claire sera lui-même ajusté.

Les 50 cartes de stationnement seront remises directement par la Direction du Stationnement de la Ville à l'U.P.P.A. selon ses modes de gestion habituelle.

Ceci sera entériné par une convention de 20 ans qui fera l'objet d'une délibération lors de la prochaine séance du Conseil Municipal de Bayonne.

Le Conseil Communautaire est donc invité à autoriser Monsieur le Président à signer la convention correspondante ci-jointe.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ